

## Communiqué

### Du Conseil de la concurrence

Conformément aux dispositions de l'article 33 de la loi 104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence, le Conseil de la Concurrence tiendra une séance le jeudi 29 septembre 2022 à son siège sis à Avenue Attine, Immeubles Mahaj Ryad 7 et 8, 4ème étage, Hay Ryad -Rabat à partir de 9h30.

Cette séance sera consacrée à l'examen de ce qui suit :

- La saisine d'office du Conseil de la concurrence objet de la décision n°60/ق/2022 du 14 juin 2022, pour s'assurer du respect des dispositions du premier alinéa des articles 12 et 14 de la loi 104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence concernant l'obligation de notification d'opérations de concentration économiques par la société « LSF11 Skyscraper Investments s.a.r.l » filiale du fonds d'investissement « Lone Star funds » ;
- La saisine d'office du Conseil de la concurrence objet de la décision n°62/ق/2022 du 14 juin 2022, pour s'assurer du respect des dispositions du premier alinéa des articles 12 et 14 de la loi 104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence concernant l'obligation de notification d'opérations de concentration économiques par la société par « LSF11 Flavum Topco, SL », filiale du fonds d'investissement « Lone Star Funds » ;
- La notification de l'opération de concentration économique, enregistrée auprès du Secrétariat général du Conseil le 20 décembre 2021 sous le numéro 135/إ.ع.ت.ع/2021, consistant en la prise de contrôle exclusif indirect par la société « Sika AG » de la société « LSF11 Skyscraper Holdco sarl » par l'acquisition de 100% du capital et des droits de vote y afférents, et ayant fait d'un examen approfondi par le Conseil de la Concurrence conformément à sa décision n° 53/D/2022 du 30 mai 2022.

